



# Signaler un cas de maltraitance sur une personne en situation de handicap

Si vous êtes **victime ou témoin** de maltraitance sur une personne en situation de handicap, vous n'êtes pas seul. Vous devez signaler aux professionnels formés à ces différents problèmes :

- les violences physiques
- les violences psychologiques
- les violences financières



Le Département de l'Aude est là pour vous aider.

## Comment reconnaître les signes de maltraitance sur une personne handicapée ?

Il peut y avoir plusieurs types de maltraitance :

- **La maltraitance physique**  
comme les coups, la brutalité ou les blessures.
- **La maltraitance psychologique**  
comme les menaces ou les insultes.
- **La maltraitance financière**  
comme le vol.
- **La maltraitance médicale**  
comme interdire à quelqu'un de prendre ses médicaments.
- **La maltraitance civique**  
comme interdire à quelqu'un de sortir.




Les personnes maltraitantes  
ne font pas toujours exprès de faire du mal.  
La maltraitance peut être causée par exemple :

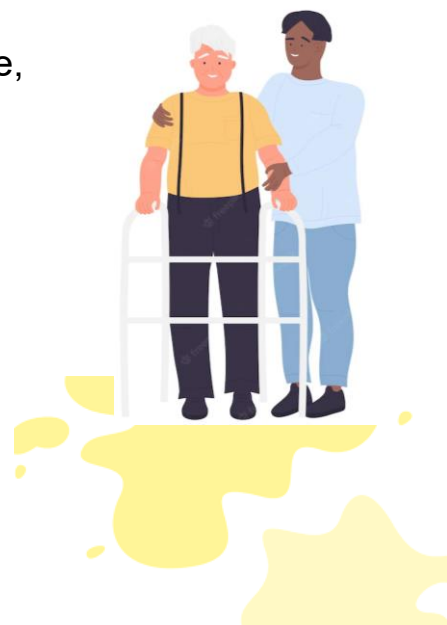
- par un manque d'envie,
- par un manque d'information,
- par des problèmes dans une équipe.

Même si certaines personnes font du mal  
sans s'en rendre compte,  
cela reste de la maltraitance.  
Si l'entourage remarque ce type de situation,  
il doit réagir.



## À qui signaler un cas de maltraitance sur une personne en situation de handicap ?

- Si la personne est maltraitée par le salarié d'un service,  
prévenez son employeur.  
Le salarié maltraitant peut être le livreur de repas  
ou l'aide-ménagère par exemple.
- Si la personne handicapée est maltraitée  
dans un établissement spécialisé, prévenez :
  - la direction de l'établissement,
  - **le Département,**  
**en appelant le service établissements et services  
aides à domicile au 04 68 11 65 36**
  - **l'Agence Régionale de Santé,**   
délégation territoriale de l'Aude.



- Si la personne en situation de handicap est sous tutelle ou curatelle, prévenez le tuteur ou le curateur.
- Si la personne vit à son domicile, **prévenez le service action sociale personne âgée et personne handicapée du Département au 04 68 11 69 67 ou 04 68 11 69 68**



Si la situation est urgente, prévenez le procureur et les services de police ou de gendarmerie :

- Hôtel de police de Carcassonne au 04 68 11 26 00
- Hôtel de police de Narbonne au 04 68 90 38 50
- Groupement de gendarmerie départementale de l'Aude au 04 68 11 50 00



### Besoin d'écoute ou de renseignements ?

**Si la personne est malentendante appelez le 39 77.**

Cette plateforme nationale d'écoute contre la maltraitance, est accessible grâce à l'application ACCEO.

Cette plateforme est ouverte :

- du lundi au vendredi,
- de 9H00 à 17H30.



L'association

**Femmes pour le dire femmes pour agir ou FDFa** 

a aussi **un numéro d'écoute des femmes**

**en situation de handicap et victimes de violences : le 01 40 47 06 06.**